

DELIBERATION CA010-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu l'arrêté n° 2020-007 du 13 mars 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 1^{er} février 2021

Objet de la délibération : Création du parcours Ingénieur Manager du Master 2 MAE – IAE Angers/Polytech Angers

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 11 février 2021, le quorum étant atteint, arrête :

La création du parcours est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 21 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions ; 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,
Le directeur général des services*
Olivier HUISMAN

Signé le 15 février 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 15 février 2021

Fiche de modification des maquettes de formation

- § UFR : IAE-Polytech Angers
- § Avis favorable du Conseil d'UFR du : 17 d cembre 2020
- § Passage   la CFVU du : 25 janvier 2021
- § Rentr e universitaire : 2021-2022

Formation concern e :

Master 2 Management et Administration des Entreprises – Parcours Ing nieur-Manager (double dipl me pour les  tudiants cycle ing nieur Polytech)

Nature de la modification (merci de cocher la case) :

Structure :

- Cr ation ou modification ou d placement d'UE / EC
- Changement d'ECTS
- Mise en place ou retrait de parcours

Modalit s de contr le des connaissances :

- Modification des conditions de validation
- Modification de coefficient(s)
- Modification d' preuve(s) (nature, dur e...)

Charges d'enseignement :

- Modification du volume horaire
- Mutualisation ou d mutualisation
- Incidence financi re
(joindre un argumentaire)

§ Avis et remarques  ventuelles de la Cellule Apog e :

D tail de la modification   compl ter au verso :

Intitulé des éléments	2020/2021	2021/2022
<i>Cette formation n'est pas ouverte au statut de dispense d'assiduité</i>		
SEMESTRE 3		Coef 11 – 30 ECTS
UE 1 Environnement économique et juridique de l'entreprise		Coef 3 – 8 ECTS Droit des sociétés et fiscalité 15 h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 3 – 8 ECTS
UE 2 Fondamentaux 1		Coef 6 – 16 ECTS Comptabilité 18CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 3 – 8 ECTS Marketing 18h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 3 – 8 ECTS
UE 3 Méthodes et outils de management 1		Coef 2 – 6 ECTS Cycle de conférences 8h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Non évalué Informatique 12h TD Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 2 – 6 ECTS
SEMESTRE 4		Coef 19 – 30 ECTS
UE 1 Fondamentaux 2		Coef 6 – 15 ECTS Finance 15h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 2 – 5 ECTS Pilotage du changement 12h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 2 – 5 ECTS

		<p>Communication des services 12h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 2 – 5 ECTS</p>
<p>UE 2 Méthodes et outils de management 2</p>		<p>Coef 3 – 6 ECTS</p> <p>Ingénierie d’Affaires 15h CM Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 3 – 6 ECTS</p> <p>Session 1 Assidu : CC</p> <p>Session 2 Assidu : CT écrit 1h30</p>
<p>UE 3 Développement des aptitudes managériales</p>		<p>Coef 10 – 9 ECTS</p> <p>Stage Mutualisé avec le Parcours Entreprise Coef 10 – 9 ECTS</p>

Soit en synthèse des volumes horaires parcours Ingénieur-Manager
- 2021/2022 : 125H EqvTD

Mise en commun de cours du parcours entreprise du Master 2 MAE avec la création du parcours Ingénieur-Manager du MAE suivi par les étudiants de Polytech en parallèle de la 5^{ème} année d'école Polytech Angers.

M2 Management et administrarion des entreprises - Parcours Ingénieur Manager

2020-2021
CFVU 25 janvier 2021

Intitulé de l'élément	Nature	Nbre d'heures			ECTS	Coef.	Session 1						Session 2			Remarques	
		CM	TD	H/etud			Assidu						CT				
							CT		CC		Oral		CT		Oral		
							Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée	Coef.	Durée		Coef.
Semestre 3	SEM	59	12	71	30	11											
UE1 Environnement économique et juridique de l'entreprise	UE	15		15	8	3											
Droit des sociétés et fiscalité	MATI	15		15	8	3	1h30	3					1h30	3			
UE2 Fondamentaux 1	UE	36		36	16	6											
Comptabilité	MATI	18		18	8	3			x	3			1h30	3			
Marketing	MATI	18		18	8	3			x	3			1h30	3			
UE3 Méthodes et outils de management 1	UE	8	12	20	6	6											
Cycle de conférences	MATI	8		8													Non évalué
Informatique (VBA excel)	MATI		12	12	6	2			x	6			1h30	6			
Semestre 4	SEM	54		54	30	19											
UE1 Fondamentaux 2	UE	39		39	15	6											
Finance	MATI	15		15	5	2			x	2			1h30	2			
Pilotage du changement	MATI	12		12	5	2			x	2					1h	2	non
Communication des services	MATI	12		12	5	2			x	2			1h30	2			
UE2 Méthodes et outils de management 2	UE	15		15	6	3											
Ingénierie d'affaires	MATI	15		15	6	3			x	3			1h30	3			
UE3 Développement des aptitudes managériales	UE				9	10											
Stage (entre 5 et 6 mois)	MATI				9	10					Soutenance	10			Soutenance	10	non

Cette formation n'est pas ouverte au statut de dispense d'assiduité

Cours commun au M2 MAE parcours Entreprise pour 2021-2022